Concours national du meilleur exposé de mémoire de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » en 180 secondes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

RÉSEAU NATIONAL DES ÉSPÉ

AUTONOME DE SOLIDARITÉ LAÏQUE
ASL

casden

MAIF
assureur militant

mgen
GROUPE VYV

Règlement du concours
Édition 2019

I Présentation générale

I.1 En quoi consiste le concours

Le concours du meilleur exposé de mémoire de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) en 180 secondes, organisé par le Réseau national des ÉSPÉ, permet aux étudiants des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) de présenter leur sujet de mémoire de Master MEEF à un jury pluri-catégoriel.

Chaque participant doit produire en trois minutes, un exposé clair, concis et convaincant de son mémoire de Master MEEF.

Une première sélection académique sera organisée dans chaque ESPE participante. Un jury pluri-catégoriel composé de représentants des services académiques, de représentants de l'ESPE organisatrice et de représentants des partenaires de l'éducation et de la formation sélectionnera le meilleur candidat.

Les étudiants de l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA) inscrits en master MEEF sont autorisés à candidater. L'ENSFEA se coordonne avec l'ESPE de l'académie de Toulouse pour organiser la sélection de son candidat.

Un lauréat proposé à l'issue de la sélection locale représentera son ESPE d'inscription (ou l'ENSFEA) à la finale nationale qui se tiendra le 27 juin 2019 à Reims.

Lors de cette finale siègera un jury composé notamment de représentants de l'enseignement supérieur et de la recherche, de représentants de l'enseignement scolaire et de représentants des partenaires de l'école. Ce jury sera chargé de déterminer le lauréat du prix du meilleur exposé de mémoire de Master MEEF en 180 secondes.

Parallèlement, un prix du public sera décerné.

I.2 Dates

18 juin 2019 : date limite des sélections locales

19 juin 2019 : date limite d'inscription et de dépôt des supports relatifs à la présentation de chaque candidat

27 juin 2019 : finale nationale à Reims

I.3 Logistique

Le candidat lauréat à l'issue des sélections académiques, qui représentera son ESPE à la finale du concours, verra ses frais de déplacement totalement pris en charge par son ESPE. Les autorités académiques de son académie d'affectation pour les fonctionnaires-stagiaires établissent un ordre de mission sans frais et une autorisation d'absence.

II Critères d'admissibilité, règlement de l'épreuve et critères d'évaluation

II.1 Critères d'admissibilité des étudiants

Pour prendre part au concours, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- **Être inscrit dans l'une des quatre mentions du Master MEEF** dans l'une des 32 ESPE ou à l'ENSFEA pendant l'année universitaire 2018/2019;

- Disposer de l'accord du directeur de mémoire pour participer au concours, celui-ci se portant garant de la qualité scientifique du mémoire ;

- Les mémoires réalisés à plusieurs étudiants sont acceptés ; toutefois, la présentation en 180 secondes est réalisée par un seul étudiant du groupe des co-auteurs.

II.2 Règlement du concours

Départ

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur sujet de recherche de mémoire et expliquer comment la recherche a été menée.
- Le chronomètre effectuera un décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0.
- Les mots d'introduction seront considérés comme compris dans le temps de communication.

Interruption

- En aucun cas le chronomètre ne pourra être remis à zéro (même si le participant a un « trou de mémoire », s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur, défini ci-après ;
- Un problème technique majeur correspond, par exemple, à un micro qui ne fonctionne pas, une diapositive qui ne s'affiche pas, le chronomètre qui ne démarre pas, le signal sonore de départ qui ne retentit pas. Dans ce cas, le président du jury devra interrompre la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé.
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

Fin

- Un signal sonore fort retentira quand les 180 secondes seront écoulées (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes, il aura le choix : soit de continuer sa prestation et par là même de se disqualifier pour la compétition, soit de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible à la compétition.
- La décision du jury est sans appel.

Présentation orale

- La présentation orale doit se faire en français.
- Aucun accessoire, autre que des feuilles de notes, ne sera autorisé.
- Le participant a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions s'il le souhaite.
- Selon le matériel disponible dans le lieu, le candidat pourra utiliser un micro main, qu'il pourra disposer sur un pied de micro s'il le désire.

Support visuel

- Dans le temps imparti des 180 secondes, les candidats peuvent accompagner leur présentation d'un visuel. Ce n'est pas obligatoire, mais fortement suggéré.

- Les candidats n'ont droit qu'à une seule diapositive, non animée, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur un grand écran, en arrière de la scène.
- Aucun support audio ou vidéo ne sera autorisé.
- La diapositive doit être en format Powerpoint (.ppt ou.pptx) ou en format image (.jpeg ou .jpg).
- Tout fichier envoyé aux organisateurs de la finale nationale qui ne serait pas conforme au règlement ne sera pas retenu pour la présentation du candidat.
- Les participants devront s'assurer que les images utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir obtenu l'autorisation des auteurs pour leur utilisation dans le cadre de ce concours.
- Aucune modification du support visuel ne sera possible après envoi de celui-ci le 19 juin au plus tard.

II.3 Critères d'évaluation

Pertinence du sujet (10 points)

- Pertinence scientifique et professionnelle du sujet.

Talent d'orateur et implication (3 points)

- Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, interaction avec le public ?
- Suscite-t-il la curiosité du jury ?
- A-t-il replacé le sujet dans un contexte actuel ?

Médiation du sujet (3 points)

- Le participant a-t-il utilisé un langage accessible ?
- Les métaphores, titres et exemples utilisés par le participant sont-ils pertinents ?
- Le support apporte-t-il une plus-value à la médiation du sujet ? (si utilisé)

Structuration de l'exposé (3 points)

- Exposé clair de l'objet du mémoire et des recherches menées ;
- Les mises en contexte sont-elles originales ?
- L'enchaînement des idées participe-t-il à une meilleure compréhension du sujet ?
- Les différentes parties de l'exposé sont-elles équilibrées (introduction, développement, conclusion) ?

Coup de cœur (noté sur 1 point)

- Avez-vous noté un point particulièrement exceptionnel dans la présentation de l'exposé ?

II.4 Finale nationale

Inscription à la finale nationale

À l'issue des sélections académiques, chaque ESPE participante devra faire parvenir, au plus tard le **19 juin 2019**, au Réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (*secretariat@espe.amue.fr*), les documents et informations ci-dessous :

- Justificatif d'inscription du lauréat à l'ESPE, pendant l'année universitaire en cours (2018-2019) ;
- Fichier constituant le support visuel qui sera utilisé lors de la finale (au format demandé et respectant les droits d'auteur) ;
- Coordonnées complètes du lauréat : nom, prénom, adresse courriel valide jusqu'en septembre 2019, adresse postale et numéro de téléphone ;

- Coordonnées complètes du directeur de mémoire : nom, prénom, adresse courriel valide, adresse postale et numéro de téléphone ;
- Titre du mémoire, fichier PDF du mémoire complet ;
- Logo de l'ESPE dans une résolution suffisamment bonne pour un affichage sur grand écran (.eps ou .psd) ;

Captation vidéo

La finale nationale du concours du meilleur exposé de mémoire de Master MEEF en 180 secondes sera filmée et emporte accord du candidat à diffusion.

Publication des mémoires

Les meilleurs mémoires identifiés au sein de chaque ESPE pourront être publiés sur le site du Réseau national des ESPE. Chaque ESPE devra ainsi envoyer au plus tard le 19 juin 2019 (*secretariat@espe.amue.fr*), pour chaque mémoire :

- Titre du mémoire ;
- Fichier PDF du mémoire complet

Contact : *secretariat@espe.amue.fr* - *www.reseau-espe.fr*